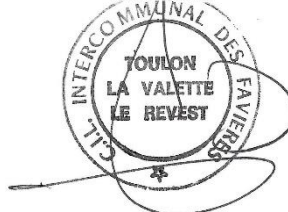


**Conseil d'Administration du Samedi 07 Décembre 2024
12H00 au SAMANA Le PRADET**

Ordre du jour

- ❖ Procuration Bancaire du Trésorier de l'Association
- ❖ La Banque Postale (Procuration du Trésorier)
 - (Difficultés rencontrées).
- ❖ Aménagement sécuritaire de La D46 Route des Favières.
 - (Courrier à la Conseillère Départementale Manon Fortias).
- ❖ Bilan financier au 07 Décembre 2024.
- ❖ Questions diverses.

Le Président du CIL des Favières
Robert GAVIN



Compte-Rendu de réunion du Samedi 07 Décembre 2024

Début de la Réunion 12H00'

❖ La Banque Postale (Procuration)

Pour cause de lenteur administrative, la procuration du Trésorier ne sera effective qu'aux premiers jours de janvier 2025.

- Le Trésorier pourra se connecter à la Banque postale avec ses coordonnées propres.
- Le Trésorier pourra s'authentifier, en cas de demande du code « Sécuripass », avec son numéro de téléphone et son mot de passe.
- Le Trésorier pourra effectuer, en ligne, les virements bancaires et le suivi des comptes de notre association.
- Un chéquier sera à sa disposition.
- Le Trésorier créera un compte sécurisé sur, Dropbox ou similaire, au nom du CIL des Favières afin de partager :
 - ✚ La « Consultation » du compte financier du CIL. (Fichier géré par le Trésorier).
 - ✚ La « Consultation » de la banque d'adresses et des Adhérents du CIL (Fichier géré par le président).
 - ✚ Le Président, le Trésorier et le Webmaster sont les « seuls » habilités à visualiser ces dossiers partagés.

❖ Aménagement sécuritaire de la D46 Route des Favières.

Suite à notre Assemblée Générale du 10 Octobre 2024,

- Un dossier, joint en annexe 2, a été adressé par le Président à notre Conseillère Départementale, Mano Fortias, afin qu'elle intervienne auprès des instances décisionnaires pour mener à son terme ce projet de Sécurité Routière et des Personnes.
- Un courrier, ci-dessous, a été adressé à Mme la Conseillère Départementale le 29 Novembre 2024.

Courrier adressé par mail le 29 Novembre 2024.

Madame la Conseillère Départementale,

Faisant suite à la Rencontre Publique du Jeudi 12 Octobre 2023 organisée par le CIL des Favières et conformément à votre attente, le CIL a mené une réflexion sur :

- *Comment améliorer l'insécurité des piétons sur la Départementale 46, Route des Favières*
- *La problématique de son manque de cheminements piétonniers sécurisés.*

Il en résulte que l'insécurité des Résidents est mise en avant et surtout celle des Scolaires et PMR de ce secteur Toulonnais et Valettois.

Dans le fichier, joint en annexe, sont détaillés mon constat d'insécurité et ma demande de création de deux cheminements piétonniers.

Je vous suggère un aménagement d'une partie de la piste cyclable descente, " Non usitée par les cyclistes ", en des trottoirs sécurisés, afin de permettre aux usagers de rejoindre les " Arrêts de Bus " ou de retourner à leurs habitations en toute sécurité.

Il est à noter que cette partie de la piste cyclable étant en descente avec un pourcentage conséquent, elle n'est pas utilisée par les cyclistes du fait de la vitesse de roulage pouvant atteindre les " 70 Km/h ".

Il vous est précisé :

- Le détail de la demande émanant de mon CIL pour la mise en sécurité des Résidents prenant les divers bus sur la D46 (aménagements sécuritaires),
- Les propos tenus par M. De Saint Sernin et M. Roux, en AG du 10 Oct. 2024, concernant le projet et les études à mener en "coopération intercommunale" (piste cyclable et plus),
- Le plan géographique de ma demande.

❖ **Bilan financier au 07 Décembre 2024.**

- Joint en annexe 3

❖ **Questions diverses**

- Néant

Fin de la réunion 12H15'

Le Président
Robert GAVIN



La Secrétaire
Anne Martini



Annexe 1



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Feuille de présence du Samedi 07 Décembre 2024

Effectif du CA : 10

Présents : 9 Excusés : 1 Procuration : Absents :

NOM	PRESENCE	SIGNATURE
M. BOURREE	EXCUSÉ	
Mme. BOUCHET	PRÉSENTE	
Mme. CHAMP	PRÉSENTE	
M. FERAUD	PRÉSENT	
M. GAVIN	PRÉSENT	
M. GOUEROU	PRÉSENT	
M. LAUER	PRESENT	
M. MARTINEZ	PRESENT	
Mme. MARTINI	PRÉSENTE	
M. MENJEAUD	PRESENT	

CORRESPONDANCE A ADRESSER CHEZ LE PRESIDENT

Robert GAVIN 1652 Rte de Tourris Les Favières 83160 La Valette du VAR

☎ 04 - 94 - 21 - 24 - 32 ☎ 06 - 47 - 66 - 50 - 43 ✉ president@cilfavieres.fr



INSECURITES ROUTIERES ET DES PERSONNES SUR LA DEPARTEMENTALE 46

« ROUTE DES FAVIERES »

Constats d'insécurité sur la Départementale 46 « Route des Favières » :

Cette portion de la Départementale 46, du Col des Chênes au rond-point Soldani, est soumise à une circulation de véhicule en constante augmentation avec la présence croissante de poids-lourds à fort tonnage. Ce flux pourrait s'accroître encore plus, si la mesure « Crit'Air » est appliquée.

Ce trafic occasionne, de jour comme de nuit, une insécurité routière accrue et une forte pollution sonore. Les Résidents de ce Secteur ont dénoncé, à maintes reprises, ces constats et ces nuisances aux Autorités Locales.

Il est très fréquent que des infractions à la limitation de vitesse soient constatées, certains motards atteignent des vitesses bien supérieures à 70 Km/h et franchissent les lignes blanches continues et/ou doublent dans les virages. Les rodéos et roues arrière sont « monnaie courante », surtout le Week-end.

Les cyclistes descendent la départementale aussi vite que les voitures et ne circulent pas sur les voies cyclables matérialisées.

Malgré des contrôles inopinés de vitesse ainsi que la verbalisation aux manquements à la sécurité routière, les incivilités et les infractions au code de la route ne sont pas en recul, bien au contraire. Il émane, des usagers de la D46, un sentiment d'insécurité face au comportement accidentogène de certains « irresponsables ».

Pour mémoire, plusieurs accidents mortels ont eu lieu sur cet axe routier.

Un courrier, de la Mairie de La Valette-du-Var, attirant l'attention sur la dangerosité de cette portion de la Départementale 46, a été envoyé en Préfecture.

Constats d'insécurité des Personnes :

Les Riverains Toulonnais et/ou Valettois limitrophes de la Départementale 46 « Route des Favières » (Scolaires, Lycéens, Etudiants, Personnes Agées et PMR) et plus particulièrement ceux résidents aux Impasses « Des Oliviers », « Des Genets » et du « Chemin du Coucou » sont contraints d'empiéter sur la chaussée afin de se rendre aux arrêts de bus « Terres Rouges » ou « UBA » pour emprunter les transports en commun N° 55, AB121 et/ou Scolaires TL09, VA01 du réseau Mistral.

Devant ce constat demise en danger des personnes, la décision d'un d'aménagement routier est devenue prioritaire :

- Création de 259 Mètres de trottoirs sécurisés et accessibles aux PMR,
- Traçage d'un passage piétonnier sur la Départementale 46 Route des Favières au niveau de l'arrêt bus « Terres Rouges »,
- Traçage d'un passage piétonnier au carrefour du Chemin de l'Uba.

Aménagements sécuritaires existants : (Plan annexé).

- A partir de l'habitation sise au N° 597 D46 Route des Favières, sens « montant », l'accès à l'arrêt de bus « UBA » est sécurisé par un trottoir (tout au long de cet aménagement, la piste cyclable descendante est dématérialisée).
- Les accès aux deux arrêts de bus « UBA » sens montant et descendant sont accessibles par deux passages piétonniers.

Aménagements sécuritaires demandés : (Plan annexé).

- A. Création d'un trottoir piétonnier sécurisé avec bordures de 104 Mètres de long sur la D46 sens « descendant » du Col des Chênes vers le rond-point Soldani, à partir de l'habitation sise au N° 597 Route des Favières jusqu'à l'accès au Chemin du Coucou.
- B. Création d'un trottoir piétonnier sécurisé avec bordures de 108 Mètres de long sur la D46 sens « descendant » du Col des Chênes vers le Rond-Point Soldani, à partir de l'Impasse des Genêts jusqu'à l'Arrêt de Bus « Terres Rouges ».
- C. Création d'un trottoir piétonnier sécurisé avec bordures de 47 Mètres de long, D46 sens « descendant » du Col des Chênes vers le Rond-Point Soldani, à partir de l'Arrêt de Bus « Terres Rouges » jusqu'à l'Impasse des Oliviers.
- D. Marquage au sol d'un passage piétonnier au niveau de l'arrêt de bus « Terres Rouges » D46 sens « montant » vers le Col des Chênes. Ce passage protégé permettra aux usagers des bus N° 55, AB121 et/ou Scolaires TL09, VA01 du réseau Mistral, de traverser la Départementale 46 afin de rejoindre les deux trottoirs sécurisés (désignés en § B et § C).
- E. Marquage au sol d'un passage piétonnier au carrefour du Chemin de l'Uba.
- F. Aménagement sécuritaire de l'arrêt Bus « Terres Rouges ».

Lors de l'Assemblée Générale du CIL des Favières, en octobre 2024, « l'Etude » de la création d'une piste cyclable partagée sur la D46, sens « montant », a été évoquée par les Elus des municipalités de Toulon et La Valette-du-Var.

Propos tenus par les intervenants :

Mr De Saint Sernin, Adjoint à la ville de Toulon

« Concernant le sujet évoqué, c'est le département qui est en charge des travaux d'aménagement de la départementale 46 Route de Tourris. Aujourd'hui ne sont pas inscrits les aménagements de trottoirs.

Mr Bernard Roux, Adjoint à la ville de la Valette-du-Var, mène une étude qu'il va soumettre au département. Ce projet porte sur l'aménagement d'une voie cyclable partagée du côté « montant » de la D46 Route des Favières.

Dans ce projet doit être pris en considération l'aménagement des trottoirs avec des cheminements piétonniers sécurisés aux endroits considérés, afin de permettre notamment aux piétons et aux PMR de se déplacer en toute sécurité.

Ça va être l'opportunité de porter ce projet en coopération entre les deux municipalités vers le département ».

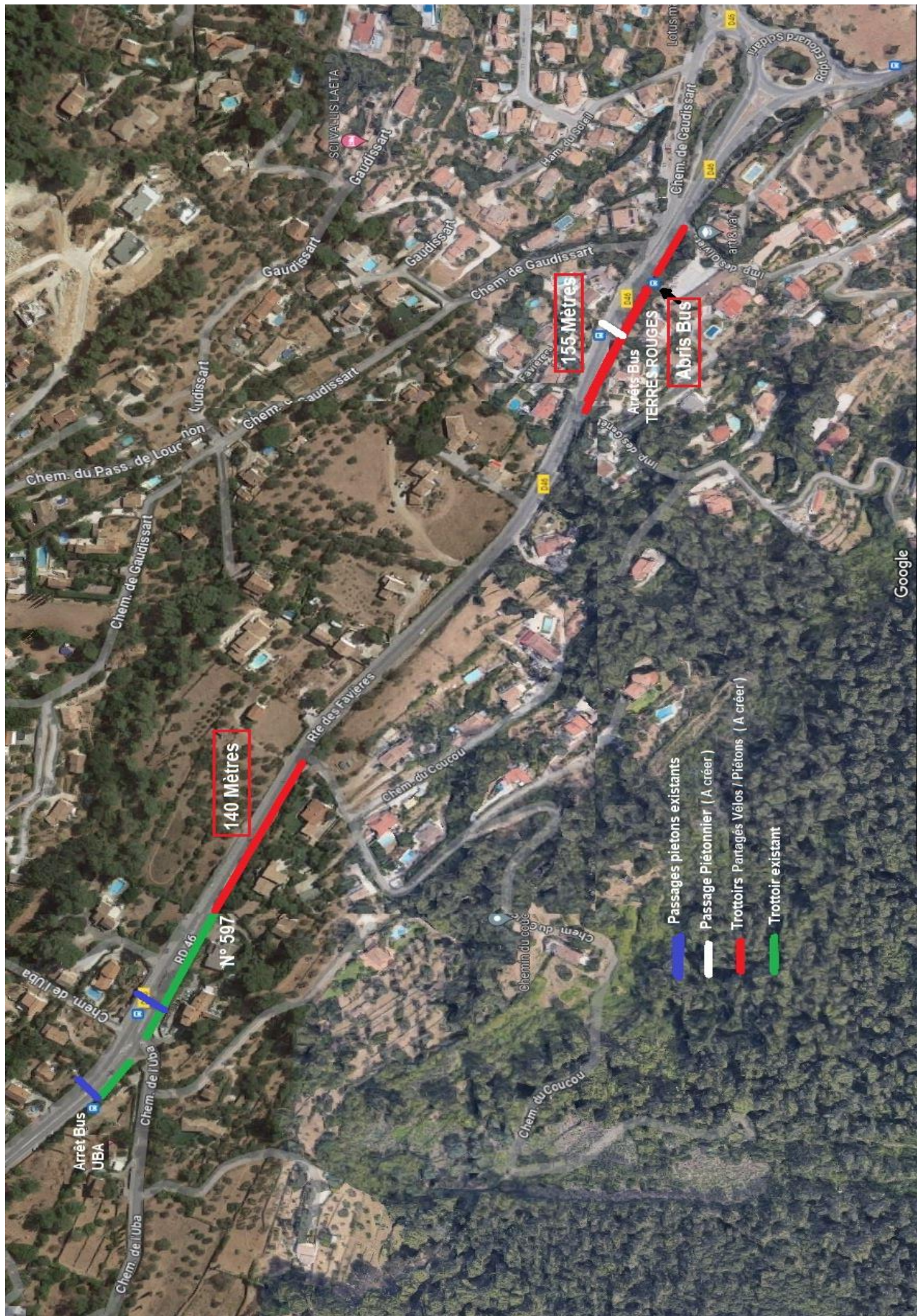
Mr Bernard Roux

« Cette portion de RD46 mesure 1600 mètres, lors de son aménagement routier, des bandes partagées « vélos-piétons » des deux côtés de la départementale ont été matérialisées au sol. Nous allons mener cette étude en coopération avec le Cil des Favières, les Antennes Métropolitaines et le Département afin d'arriver à avoir un projet viable. Les parties prenantes doivent prendre en compte les aménagements sécuritaires demandés et le financement pour sa réalisation.

Nous sommes dans une phase que je qualifierai de « projet » avec les différentes entités.

L'étude de la piste cyclable englobera toutes ces demandes de sécurisation ainsi que l'aménagement de l'insertion du « Chemin de la Caladette » sur la D46 Route des Favières.

M. Robert GAVIN
Président du CIL des Favières
Portable : 06-47-66-50-43
Courriel : president@cilfavieres.fr



COMPTE RENDU FINANCIER

COMITE D'INTERET LOCAL
INTERCOMMUNAL des FAVIERES & LIEUX DITS ENVIRONNANTS

COMPTE DES RESULTATS

TRESORERIE / PRODUIT au:		
samedi 7 décembre 2024	51 – BANQUE	52 – LIQUIDITES
ACTIFS :	1 578,54 €	0,00 €
A) Total Trésorerie :	1 578,54 €	